

Evaluation de la qualité de l'air sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Hérault Méditerranée – Campagne du NO₂ - 2021

ETU-2022-120 Edition Février 2023



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

www.atmo-occitanie.org

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

contact@atmo-occitanie.org



SOMMAIRE

SYNTHESE	3
1.1. CONTEXTE	4
1.2. OBJECTIFS.....	4
2. DISPOSITIFS D’EVALUATION	5
2.1. METHODE DE MESURE	5
2.2. POLLUANTS ETUDIES	5
2.3. SITES DE MESURE	5
3. RESULTATS DES MESURES DE NO₂.....	7
3.1. LE TRANSPORT, PRINCIPAL EMETTEUR D’OXYDES D’AZOTE.....	7
3.2. CONCENTRATIONS MOYENNES ANNUELLES EN NO ₂	8
3.2.1. La situation vis à vis des seuils réglementaires de NO ₂ pour la protection de la santé.....	8
3.2.2. Les sites sous influence du trafic enregistrent les plus hautes concentrations.....	9
3.3. CONCENTRATIONS MOYENNES SAISONNIERES : EFFET DU TRAFIC TOURISTIQUE PENDANT L’ETE.....	10
4. EVOLUTION PAR RAPPORT AUX ANNEES PRECEDENTES	11
5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.....	12
TABLE DES ANNEXES	13

SYNTHESE

- Des concentrations en NO₂ qui respectent la valeur limite annuelle, même au plus près du trafic

Sur l'ensemble des sites, les **concentrations sont très inférieures à la valeur limite annuelle de 40 µg/m³** : en moyenne 16 µg/m³ à proximité d'un axe routier (moins de 20 mètres), 9 µg/m³ en fond urbain et 7 µg/m³ en fond rural. Les conditions météorologiques restent très favorables à la dispersion des polluants malgré l'augmentation du trafic en été sur certains axes du territoire.

- Une activité touristique pouvant influencer les concentrations en NO₂ sur certaines zones du territoire

Les concentrations de dioxyde d'azote (NO₂) sont similaires sur la plupart des sites entre l'été et l'hiver avec cependant plusieurs sites qui enregistrent des moyennes supérieures en été. La particularité de ces sites est d'être très influencés par le trafic touristique et sont situés dans des villes balnéaires (Agde, Cap d'Agde, Vias). Sur certains sites, comme l'île des loisirs et l'avenue des Alizés au Cap d'Agde, les concentrations en NO₂ peuvent être multipliées jusqu'à 3 en été en raison de l'augmentation du trafic entre juin et août.

CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1. Contexte

Dans le cadre du partenariat pluriannuel entre la Communauté d'Agglomération d'Hérault Méditerranée (CAHM) et Atmo Occitanie, une campagne de mesure du dioxyde d'azote (NO₂) a été mise en œuvre en 2021 afin de connaître la qualité de l'air sur le territoire.

Une attention particulière a été portée sur le littoral, généralement plus impacté par les activités touristiques estivales.

Cette étude s'inscrit dans le PSQA¹ et le projet associatif d'Atmo Occitanie, en répondant plus particulièrement aux objectifs suivants :

- **Axe 1-2** : "Assurer une couverture optimale du territoire régional"
- **Axe 3-3** : "Accompagner les partenaires pour l'évaluation de l'impact sur la qualité de l'air des aménagements urbains et des infrastructures de transport"

1.2. Objectifs

- Améliorer les connaissances sur la répartition spatiale des concentrations de NO₂ et suivre l'évolution de ces concentrations sur le territoire de la CAHM.
- Comparer les concentrations mesurées aux seuils réglementaires.

¹ Plan de Surveillance de la Qualité de l'Air

2. DISPOSITIFS D'ÉVALUATION

2.1. Méthode de mesure

Les mesures ont été réalisées à l'aide d'échantillonneurs passifs. Il s'agit de capteurs contenant un adsorbant adapté au "piégeage" spécifique de certains polluants gazeux (cf. *annexe 1*). Cette méthode de mesure permet l'évaluation des concentrations moyennes de polluants sur un grand nombre de sites de la zone d'étude.



Les mesures sont réalisées au cours de deux périodes de 2 mois aux conditions météorologiques contrastées, afin d'obtenir une estimation suffisamment représentative des concentrations moyennes sur une année.

Pour l'ensemble des sites les mesures ont été réalisées de mi-juin à mi-août puis de mi-octobre à mi-décembre 2021. Le détail des périodes de mesure est disponible en annexe 2.

2.2. Polluants étudiés

Le dioxyde d'azote (NO₂), polluant réglementé dans l'air ambiant, est émis en majorité par le trafic routier. Ce polluant est un bon traceur de l'activité du transport. Il présente de plus un enjeu particulier du fait de concentrations dépassant la valeur limite annuelle sur les principales agglomérations d'Occitanie.

2.3. Sites de mesure

43 sites de mesures, dont les photos sont disponibles en *annexe 4*, ont été installés sur le territoire d'Hérault Méditerranée, conformément au guide de recommandation du LCSQA ² "Adaptation des plans d'échantillonnage aux objectifs de campagne" :

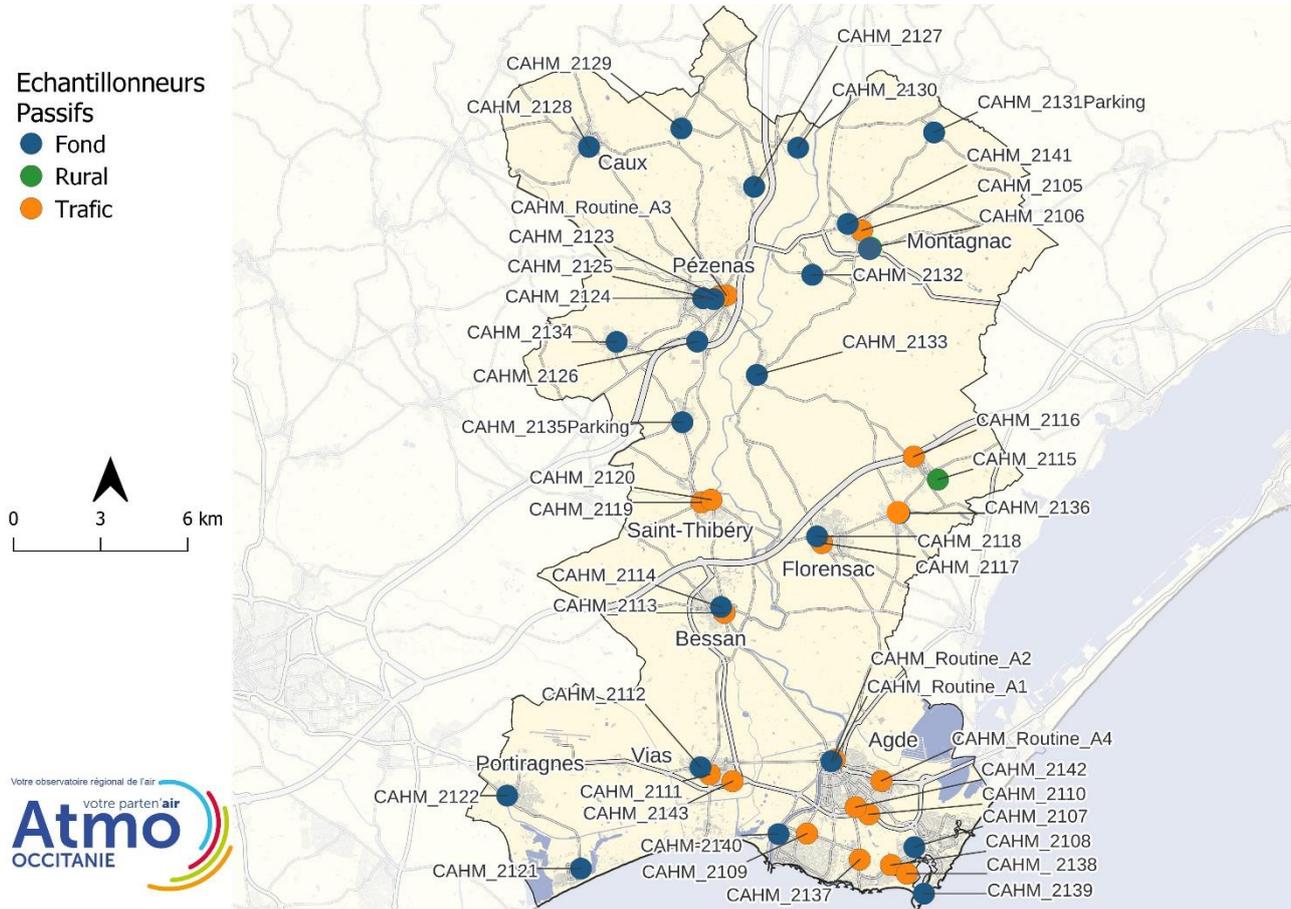
- 24 sites de mesures ont été placés en milieu urbain ou périurbain, à distance des axes routiers importants, afin de mesurer la pollution de fond urbaine dans différents quartiers et communes du territoire.
- 18 sites ont été installés à proximité d'axes de circulation majeurs du territoire, le transport routier étant le principal émetteur de NO₂.
- 1 site a été installé en milieu rural sur la commune de Pinet, à distance des principales sources d'émissions anthropiques afin de disposer de point de référence.

Ces points de mesure couvrent l'ensemble du territoire afin de disposer d'un état des lieux de la qualité de l'air dans les principaux centres urbains, sur la zone littorale et le long de certains axes routiers principaux.

² Laboratoire Central de Surveillance de la qualité de l'Air

Sur les 43 sites de mesures, 14 ont été installés sur les communes balnéaires de Vias et d'Agde.

En addition, quatre sites sont en commun avec la campagne de mesure bimensuelle effectuée chaque année sur les communes d'Agde et Pézenas.



Carte 1 : Implantation des sites de mesures – 2021 – CA d'Hérault Méditerranée

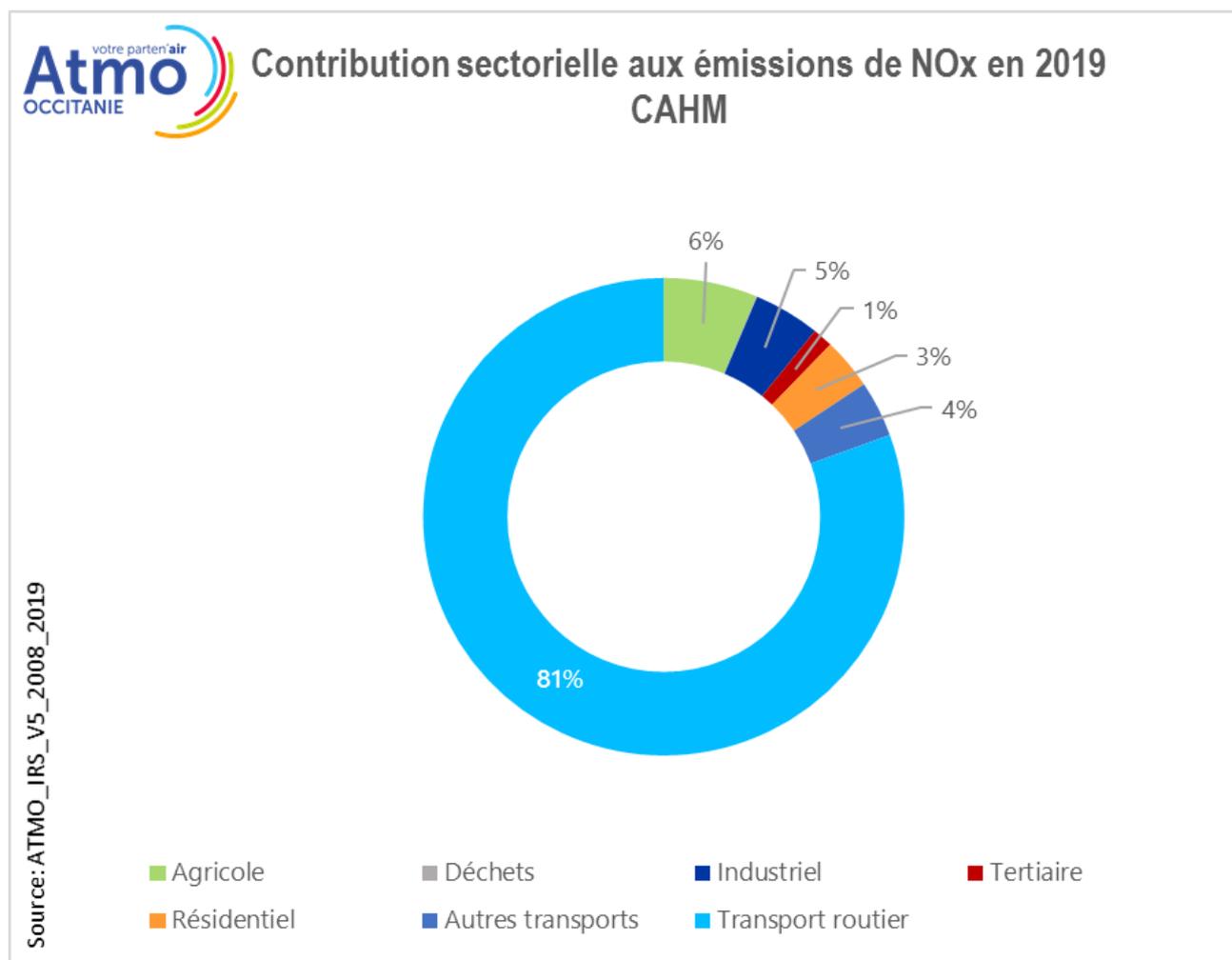
3. RESULTATS DES MESURES DE NO₂

3.1. Le transport, principal émetteur d'oxydes d'azote

Le principal secteur responsable des émissions de NO_x est celui des transports avec 888 tonnes de NO_x émises par cette activité en 2019 sur l'agglomération d'Hérault Méditerranée. **La majorité de ces émissions proviennent du transport routier**, qui représente à lui seul 81% des émissions totales de NO_x sur le territoire dont plus de la moitié (55%) sont émises sur les deux autoroutes (A9 et A75).

Les secteurs de l'agriculture et de l'industrie ont une contribution comparable aux émissions de NO_x sur le territoire (respectivement 6% et 5%).

En 2019, **la part moyenne de NO_x émit par habitant du territoire d'Hérault Méditerranée est de 13 kg de NO_x par an** contre 9,7 kg/habitant/an au niveau du département de l'Hérault. Les émissions de NO_x par habitant de l'agglomération d'Hérault Méditerranée sont au-dessus de la moyenne départementale.

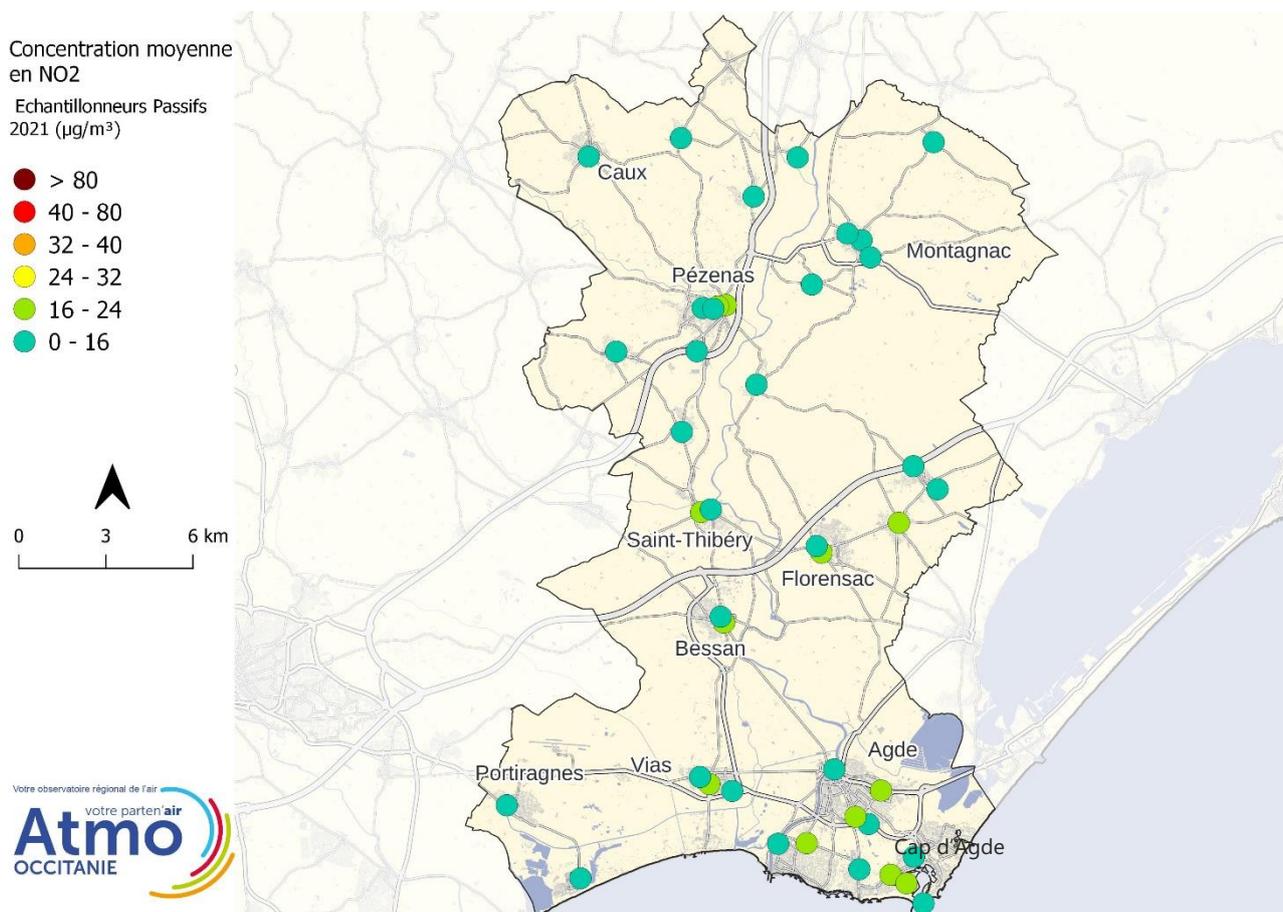


3.2. Concentrations moyennes annuelles en NO₂

3.2.1. La situation vis à vis des seuils réglementaires de NO₂ pour la protection de la santé

En 2021, **l'ensemble des sites étudiés ont respecté la valeur limite annuelle** de 40 µg/m³ fixée dans le code de l'environnement en vigueur.

La carte ci-dessous présente les concentrations moyennes annuelles 2021 sur le territoire d'Hérault Méditerranée. Les résultats détaillés ainsi que les photos de chaque site sont présentés respectivement en *annexe 3 et 4*.



Carte 2 : Concentrations moyennes annuelles – 2021 – CA d'Hérault Méditerranée

Les **concentrations sont variables sur le territoire** principalement en lien avec la distance aux axes de circulation, la charge de trafic, la topographie, milieu est ouvert ou encaissé, permettant ou non une bonne dispersion de la pollution dans l'atmosphère.

- **Les sites à proximité du trafic enregistrent en majorité les concentrations moyennes 2021 les plus élevées**, avec des concentrations moyennes qui varient entre 8 µg/m³ (boulevard des écoles à Saint-Thibéry) et 21 µg/m³ (avenue des Alizés au Cap d'Agde).
- En **fond urbain, les niveaux de NO₂ varient plus faiblement**. Les concentrations relevées sont comprises entre 6 et 13 µg/m³.
- Sur le **site rural à Pinet**, loin de toutes influences de sources d'émissions de NO_x, les **concentrations en NO₂** sont de 7 µg/m³.

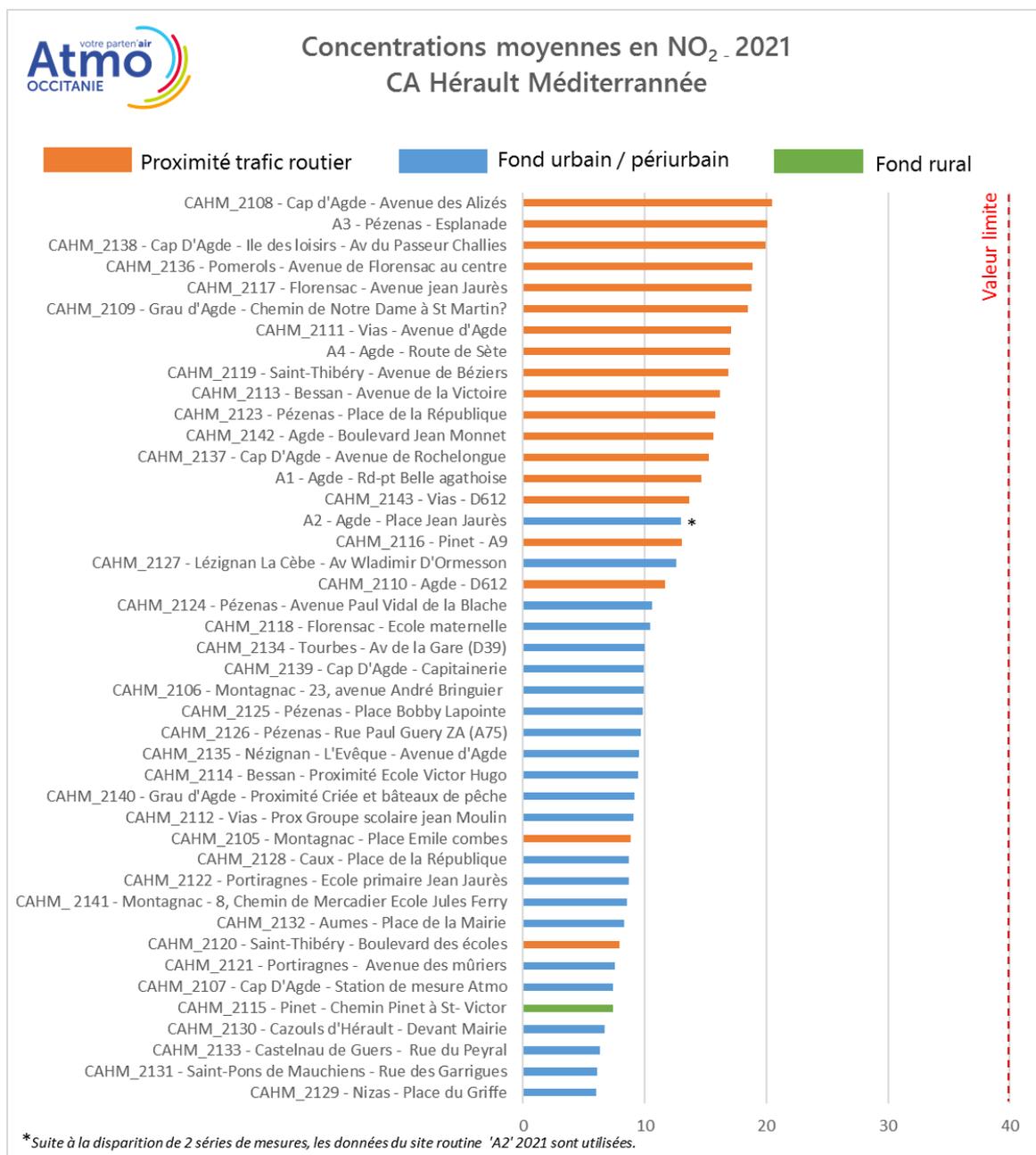
3.2.2. Des niveaux de NO₂ plus importants à proximité du trafic routier

Le graphique suivant classe les 43 sites en fonction de leur concentration annuelle mesurée en 2021 et les catégorisent selon le type d'influence auquel ils sont soumis.

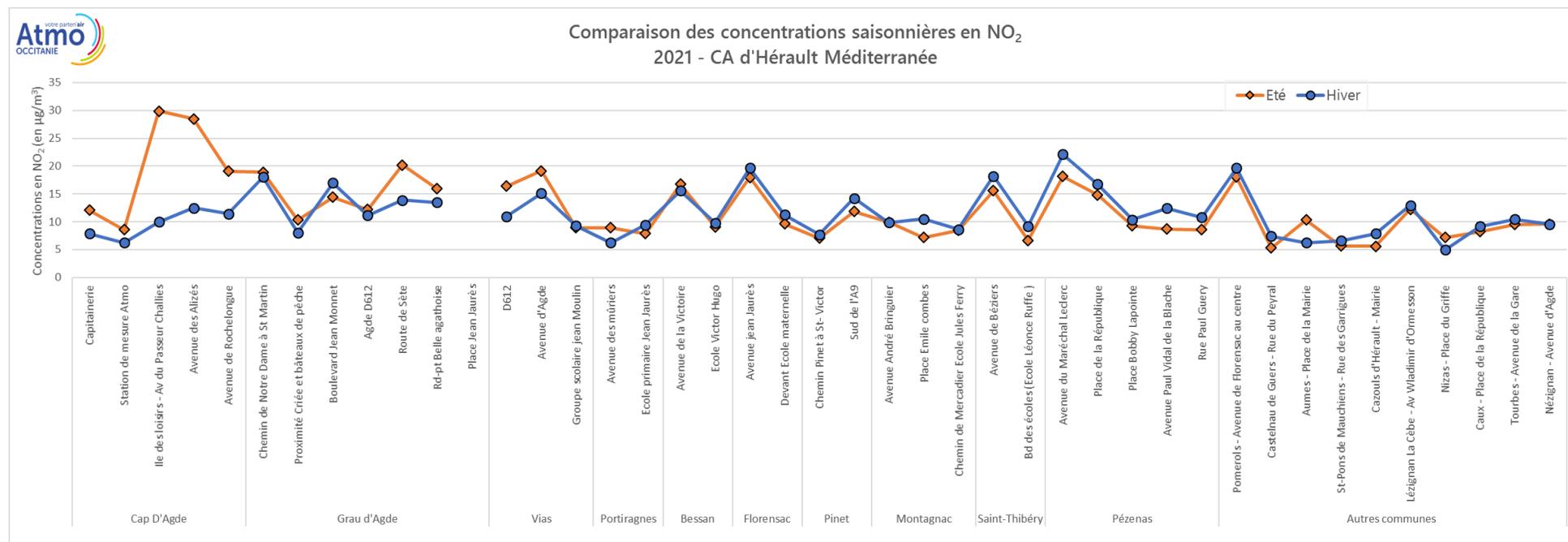
Les sites à proximité directe des axes routiers sont ceux qui enregistrent les concentrations les plus élevées, en raison de leur proximité à la principale source de NO₂ sur le territoire, le trafic routier. Ces sites sont situés à proximité d'axes très empruntés en été comme l'avenue des Alizés et l'avenue du Passeur Challies au Cap d'Agde (Ile des loisirs).

Cependant, ces concentrations restent faibles (moins de 21 µg/m³) au regard de celles enregistrées sur d'autres sites de proximité de la région où les concentrations en NO₂ peuvent ne pas respecter la valeur limite annuelle fixée à 40 µg/m³ à proximité du trafic.

Les concentrations de NO₂ diminuent avec l'éloignement des axes routiers, ce qui explique des niveaux encore plus faibles sur les sites sous influence du fond urbain.



3.3. Concentrations moyennes saisonnières : effet du trafic touristique pendant l'été sur les villes balnéaires



Globalement, les concentrations en NO₂ varient peu entre les mesures d'été et d'hiver. L'effet du trafic touristique sur les concentrations en NO₂ est visible sur quelques sites situés sur le littoral (Cap d'Agde, Grau d'Agde et Vias).

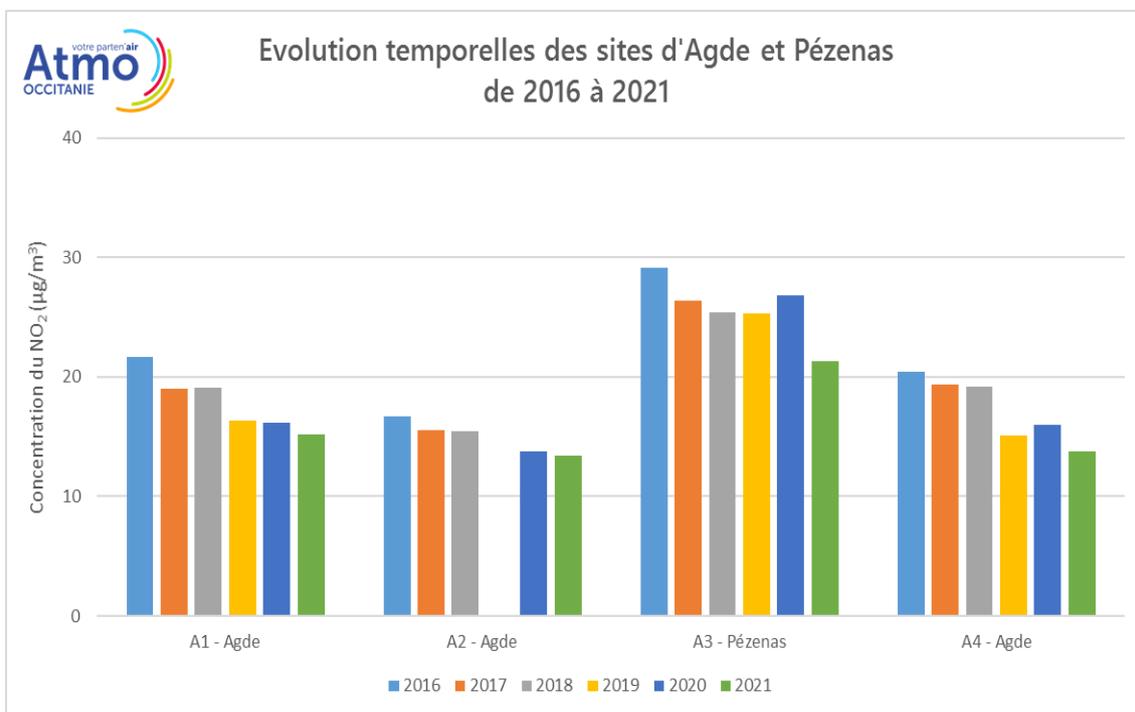
Moyenne des concentrations en hiver
11 µg/m³

Moyenne des concentrations en été
12 µg/m³

En effet, pour la commune d'Agde et sa station balnéaire du Cap d'Agde, la commune voit son nombre d'habitants passer de 25 000 à plus de 250 000 habitants lors de la saison estivale. Parallèlement, lors de cette campagne, les niveaux de NO₂ ont augmenté de 56% en été sur les sites de mesures de cette commune.

4. Evolution par rapport aux années précédentes

Des campagnes de mesures avec des échantillonneurs passifs sont menées sur les communes d'Agde et de Pézenas, depuis 2016. Ces mesures nous permettent de visualiser l'évolution des concentrations de NO₂ sur les cinq dernières années (cf. graphique suivant).



On observe que les concentrations de NO₂ enregistrées en 2021 sont les plus faibles mesurées sur les cinq dernières années. Cela peut s'expliquer par des restrictions sanitaires toujours en vigueur durant l'année et notamment durant le mois de juin 2021. Les activités touristiques et économiques ont été impactées par ses restrictions favorisant la baisse des émissions de NOx dues au trafic routier sur le territoire.

5. Conclusions et perspectives

Conclusions

La **valeur limite en NO₂** à ne pas dépasser fixée à 40 µg/m³ en moyenne annuelle est **largement respectée** sur l'ensemble des sites étudiés, même au plus près des grands axes routiers du territoire. Les concentrations en NO₂ sont en moyenne de :



Sur l'ensemble du territoire de la CA d'Hérault Méditerranée, les **concentrations en NO₂ sont globalement similaires entre l'hiver et l'été** sur la majorité des sites.



Les **sites du Cap d'Agde, du Grau d'Agde, de Vias et d'Agde ont toutefois des concentrations en NO₂ plus élevées en été**. Ces sites sont influencés par le trafic routier estival sur les axes du littoral.

Le **suivi historique** sur les 4 sites routines étudiés depuis 2016, montre **une diminution des concentrations en NO₂** en moyenne de 27% **entre 2016 et 2021**. Une partie de cette baisse des concentrations de NO₂ s'explique par l'évolution des normes d'émissions des véhicules qui ont permis d'abaisser les rejets de NO_x des véhicules, cela malgré l'accroissement du trafic routier sur le territoire. L'impact de la crise sanitaire sur les émissions de NO_x participe également à la diminution des concentrations en NO₂ sur le territoire en 2021.

Perspectives

La campagne de mesure de 2021 permettra de réaliser des **cartographies des concentrations** du **NO₂** et des **particules en suspension** (PM10 et PM2,5), principaux polluants à enjeux pour la protection de la santé dans l'air ambiant sur le territoire d'Hérault Méditerranée.

Elles permettront ainsi :

- ✓ de disposer d'une représentation de la répartition des concentrations à fine échelle (échelle de la rue) sur l'ensemble du territoire ;
- ✓ d'évaluer le nombre d'habitant et les surfaces potentiellement en dépassement de valeurs réglementaires sur le territoire.

Dans le cadre du suivi de la surveillance sur le territoire d'Hérault Méditerranée, une **nouvelle campagne de mesure du NO₂** sera réalisée d'ici **2024** sur les sites les plus influencés par le trafic routier.

Cette étude permettra d'évaluer l'influence de la reprise d'activité économique sur le territoire, notamment en période estivale. Un rapport sur les résultats de mesure sera produit avec une mise en perspective des résultats par rapport à la campagne de mesure réalisée en 2021.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Méthode de mesure par échantillonneur passif

ANNEXE 2 : Périodes de mesure

ANNEXE 3 : Résultats détaillés en NO₂

ANNEXE 4 : Photos des sites

ANNEXE 1 : Méthode de mesure par échantillonneur passif NO₂

Principe général

Ces méthodes de mesure ont été validées par le laboratoire européen ERLAP (European Reference Laboratory of Air Pollution) et par le groupe de travail national ad hoc (Echantillonneurs passifs pour le dioxyde d'azote » ; ADEME/LCSQA/Fédération ATMO ; 2002).

Le principe général de l'échantillonneur passif consiste en un capteur contenant un adsorbant ou un absorbant adapté au piégeage spécifique de certains polluants gazeux. Le polluant gazeux est transporté par diffusion moléculaire à travers la colonne d'air formée par le tube jusqu'à la zone de piégeage où il est retenu et accumulé sous la forme d'un ou plusieurs produits d'adsorption/d'absorption. Dans la pratique, l'échantillonneur est exposé dans l'air ambiant, puis ramené au laboratoire où l'on procède ensuite à l'extraction et à l'analyse des produits d'adsorption/d'absorption.

Limites

- Cette technique ne convient pas pour les échantillonnages de courte durée, sauf pour les concentrations élevées de polluants. Des erreurs sont possibles lors de fluctuations rapides de concentration (par exemple lors de pics de pollution).
- L'incertitude liée à cette technique, qui peut être importante, n'est pas quantifiable de manière simple. Compte tenu de cette incertitude, il est primordial de ne pas ensuite attribuer aux interprétations et cartographies produites davantage de précision que cette technique ne le permet.
- Un certain nombre de paramètres météorologiques a une influence, non seulement sur la teneur en polluant (exemples simples : la pluie lave l'atmosphère, un vent fort disperse les polluants...), mais également sur la mesure par échantillonneurs passifs : ces derniers sont dépendants de la vitesse du vent et, dans une moindre mesure, de la température et de l'humidité de l'air. Il est donc essentiel de bien connaître les principaux paramètres météorologiques pendant les périodes de mesures.

Tubes passifs pour le NO₂

Le NO₂ est piégé par absorption dans une solution de triéthanolamine.

Ce dispositif se présente sous la forme d'un petit tube de dimensions calibrées, à l'extrémité duquel sont placées deux grilles imprégnées d'une substance (triéthanolamine) ayant la propriété de fixer le dioxyde d'azote. Le tube est placé verticalement sur un support, l'extrémité inférieure du tube étant ouverte. Le support du tube est placé dans une boîte ouverte (voir photographie ci-contre), afin de le protéger des intempéries et de limiter l'influence du vent. L'air circule dans le tube selon la loi de diffusion de Fick. Le tube est exposé durant 28 jours.

Éléments composant le tube



Tube dans sa boîte de protection



Après cette période d'exposition, le dioxyde d'azote est analysé a posteriori par un dosage colorimétrique qui permet de connaître la concentration du NO₂ dans l'air ambiant. La préparation, la pose, le ramassage puis l'analyse des tubes sont réalisés par ATMO Occitanie.

ANNEXE 2 : Périodes de mesure

Les mesures sont réalisées au cours de deux périodes de 2 mois aux conditions météorologiques contrastées, afin d'obtenir une estimation suffisamment représentative des concentrations moyennes sur une année.

Pour l'ensemble des sites (hors sites de Saint-Aunès), les périodes de mesures sont les suivantes :

Périodes de mesure		
Série 1	16/06/2021	16/07/2021
Série 2	15/07/2021	12/08/2021
Série 3	20/10/2021	18/11/2021
Série 4	17/11/2021	16/12/2021

ANNEXE 3 : Résultats en NO₂ - 2021

Informations site de mesure					Concentrations de NO ₂ en µg/m ³						
N° site	Ville	Emplacement	Classification du site	Influence	Serie 1	Serie 2	Serie 3	Serie 4	Moyenne été	Moyenne hiver	Moyenne
CAHM_2139	Cap d'Agde	Capitainerie	Urbain	Fond	9,4	14,7	5,9	9,8	12	8	10
CAHM_2107		Station de mesure Atmo	Urbain	Fond	5,6	11,5	5,2	7,3	9	6	7
CAHM_2108		Avenue des Alizés	Urbain	Trafic	21,1	35,9	13,2	11,8	29	13	21
CAHM_2138		Ile des loisirs - Av du Passeur Challies	Urbain	Trafic	20,5	39,3	9,6	10,3	30	10	20
CAHM_2137		Avenue de Rochelongue	Urbain	Trafic	16,0	22,1	10,7	12,2	19	11	15
CAHM_2109	Grau d'Agde	Chemin de Notre Dame à St Martin	Urbain	Trafic	17,3	20,5	16,5	19,6	19	18	18
CAHM_2140		Proximité Criée et bateaux de pêche	Urbain	Fond	8,5	12,1	6,5	9,6	10	8	9
CAHM_2142	Agde	Boulevard Jean Monnet	Urbain	Trafic	11,4	17,4	14,2	19,7	14	17	16
CAHM_2110		Agde D612	Urbain	Trafic	10,4	14,0	9,9	12,5	12	11	12
A4		Route de Sète	Urbain	Trafic	13,7	26,7	14,3	13,5	20	14	17
A1		Rd-pt Belle agathoise	Urbain	Trafic	13,1	18,7	10,8	16,1	16	13	15
A2		Place Jean Jaurès	Urbain	Fond	10,4			13,7			13*
CAHM_2143	Vias	D612	Urbain	Trafic	13,4	19,4	9,0	12,9	16	11	14
CAHM_2111		Avenue d'Agde	Périurbain	Trafic	13,6	24,7	13,7	16,5	19	15	17
CAHM_2112		Groupe scolaire Jean Moulin	Urbain	Fond	8,4	9,4	7,6	10,9	9	9	9
CAHM_2121	Portiragnes	Avenue des mûriers	Périurbain	Fond	8,9	8,9	5,4	7,1	9	6	8
CAHM_2122		Ecole primaire Jean Jaurès	Périurbain	Fond	6,6	9,2	8,1	10,8	8	9	9
CAHM_2113	Bessan	Avenue de la Victoire	Périurbain	Trafic	14,6	18,9	13,3	17,9	17	16	16
CAHM_2114		Ecole Victor Hugo	Urbain	Fond	7,7	10,5	8,3	11,3	9	10	9
CAHM_2117	Florensac	Avenue Jean Jaurès	Périurbain	Trafic	16,7	19,2	18,1	21,2	18	20	19
CAHM_2118		Devant Ecole maternelle	Périurbain	Fond	7,0	12,3	11,4	11,1	10	11	10
CAHM_2115	Pinet	Chemin Pinet à St- Victor	Rural	Rural	6,1	8,0	6,8	8,6	7	8	7
CAHM_2116		Sud de l'A9	Rural	Trafic	10,5	13,2	12,1	16,4	12	14	13
CAHM_2106	Montagnac	Avenue André Bringuier	Urbain	Fond	9,8	10,0	8,1	11,6	10	10	10
CAHM_2105		Place Emile combes	Urbain	Trafic	7,0	7,4	8,5	12,5	7	11	9
CAHM_2141		Chemin de Mercadier Ecole Jules Ferry	Urbain	Fond	8,0	8,9	7,0	10,3	8	9	9
CAHM_2119	Saint-Thibéry	Avenue de Béziers	Périurbain	Trafic	12,3	18,9	14,7	21,7	16	18	17
CAHM_2120		Boulevard des écoles (Ecole Léonce Ruffe)	Périurbain	Trafic	5,5	7,8	7,1	11,3	7	9	8
A3	Pézenas	Avenue du Maréchal Leclerc	Urbain	Trafic	15,1	21,2	22,6	21,6	18	22	20
CAHM_2123		Place de la République	Urbain	Trafic	14,9	14,7	14,4	19,1	15	17	16
CAHM_2125		Place Bobby Lapointe	Urbain	Fond	7,4	11,1	8,5	12,3	9	10	10
CAHM_2124		Avenue Paul Vidal de la Blache	Urbain	Fond	7,0	10,4	9,6	15,3	9	12	11
CAHM_2126		Rue Paul Guery	Urbain	Fond	5,9	11,3	9,7	11,9	9	11	10
CAHM_2136	Pomerols	Avenue de Florensac au centre	Périurbain	Trafic	17,1	19,0	16,9	22,4	18	20	19
CAHM_2133	Castelnau de Guers	Rue du Peyral	Périurbain	Fond	4,2	6,4	5,9	8,9	5	7	6
CAHM_2132	Aumes	Place de la Mairie	Périurbain	Fond	8,8	11,9	5,2	7,3	10	6	8
CAHM_2131	Saint-Pons de Mauchiens	Rue des Garrigues	Périurbain	Fond	5,0	6,3	5,8	7,4	6	7	6
CAHM_2130	Cazouls d'Hérault	Mairie	Périurbain	Fond	4,7	6,5	6,9	8,8	6	8	7
CAHM_2127	Lézignan La Cèbe	Avenue Wladimir D'Ormesson	Périurbain	Fond	9,8	14,7	12,0	13,9	12	13	13
CAHM_2129	Nizas	Place du Griffé	Périurbain	Fond	3,7	10,6	4,0	5,9	7	5	6
CAHM_2128	Caux	Place de la République	Périurbain	Fond	6,5	9,9	7,1	11,2	8	9	9
CAHM_2134	Tourbes	Avenue de la Gare	Périurbain	Fond	9,4	9,6	7,8	13,1	10	10	10
CAHM_2135	Nézignan	Avenue d'Agde	Périurbain	Fond	7,8	11,4	6,6	12,5	10	10	10

* Site A2 : Moyenne 2021 - Routine

ANNEXE 4 : Photos des sites



Site 2105 : Montagnac – Place Emile Combes



Site 2106 : Montagnac – Avenue André Bringuier



Site 2107 : Cap d'Agde – Rue de Labech (station fixe Atmo Occitanie - Agde)



Site 2108 : Agde – Avenue des Alizés



Site 2109 : Grau d'Agde – Chemin de Notre Dame à St Martin



Site 2110 : Agde – Proche de la D612



Site 2111 : Vias – Avenue d'Agde



Site 2112 : Vias – Groupe scolaire Jean Moulin



Site 2113 : Bessan – Avenue de la victoire



Site 2114 : Bessan – Ecole Victor Hugo



Site 2115 : Pinet – Chemin de Saint-Victor



Site 2116 : Pinet – Au sud de la A9



Site 2117 : Florensac – Avenue Jean Jaures



Site 2118 : Florensac – Ecole maternelle



Site 2119 : Saint-Thibéry – Avenue de Béziers



Site 2120 : Saint-Thibéry – Boulevard des écoles (Ecole Léonce Ruffe)



Site 2121 : Portiragnes – Avenue des mûriers



Site 2122 : Portiragnes – Ecole primaire Jean Jaurès



Site 2123 : Pézenas – Place de la République



Site 2124 : Pézenas – Av P. Vidal de la Blache (collège Jean Bene)



Site 2125 : Pézenas – Place Bobby Lapointe (Ecole Charles Perrault)



Site 2126 : Pézenas – Rue Paul Guery



Site 2127 : Lézignan La Cèbe – Avenue Wladimir D'Ormesson



Site 2128 : Caux – Place de la République (Mairie)



Site 2129 : Nizas – Place du Griffon



Site 2130 : Cazouls d'Hérault – Mairie



Site 2131 : Saint-Pons de Mauchien – Rue des Garrigues



Site 2132 : Aumes – Place de la Mairie



Site 2133 : Castelnaud de Guers – Rue du Peyral



Site 2134 : Tourbes – Avenue de la Gare



Site 2135 : Nézigian – Avenue d'Agde



Site 2136 : Pomerols – Avenue de Florensac



Site 2137 : Cap D'Agde – Avenue de Rochelongue



Site 2138 : Cap D'Agde – Ile des loisirs - Avenue du Passeur Challies



Site 2139 : Cap D'Agde – Au niveau de la capitainerie



Site 2140 : Grau d'Agde – A proximité de la Criée et des bateaux de pêche



Site 2141 : Montagnac – Chemin de Mercadier -Ecole Jules Ferry



Site 2142 : Agde – Boulevard Jean Monnet



Site 2143 : Vias – D612



Site A1: Agde – Place de la Belle agathoise



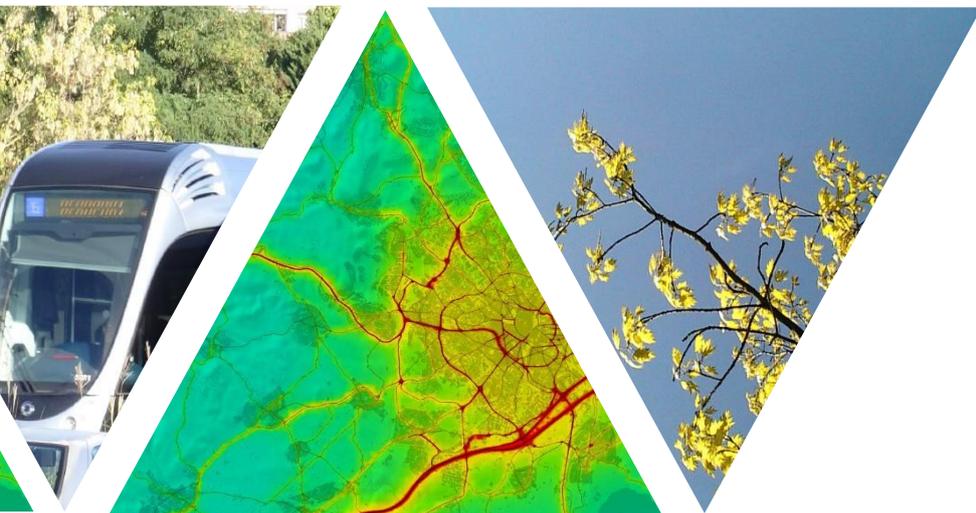
Site A2 : Agde – Place Jean Jaurès



Site A3: Pézenas- Avenue du Maréchal Leclerc



Site A4: Agde - Route de Sète



L'information sur la qualité de l'air en Occitanie

www.atmo-occitanie.org



Agence de Montpellier
(Siège social)
10 rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34470 PEROLS

Agence de Toulouse
10bis chemin des Capelles
31300 TOULOUSE

Tel : 09.69.36.89.53
(Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

Crédit photo : Atmo Occitanie